

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 avril 2026, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Gilles GARDIENNET, Mme Céline RENARD, M. Pierre ARTAUX, Mme Anne ROUSSEY, Mme Amandine PILLOT, M. Philippe MARIOTTE, Mme Estelle HURET, M. Jean-Christophe TRIMAILLE, Mme Marion LECONTE, M. Christian FEDI.

Absent non excusé : /

Ont donné pouvoir : - M. El Houssaine AMENHAR à M. Bruno BIDOYEN

- /

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

ACTION « ELU.E.S.RURAL.E.S RELAIS DE L'EGALITE » - DESIGNATION D'UN ELU

39/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan interministériel « Toutes et Tous Égaux » 2023-2027 ;

Vu la convention nationale signée entre le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, le ministère de la Ruralité et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) ;

Vu le courrier cosigné par Monsieur le Préfet et l'Association des Maires Ruraux invitant les communes à désigner un·e référent·e de l'égalité ;

Considérant que, dans les territoires ruraux, l'égalité entre les femmes et les hommes demeure un enjeu majeur, notamment en raison de l'isolement géographique et social que peuvent rencontrer certaines habitantes ;

Considérant que l'action « Élu·e Rural·e, Relais de l'Égalité » (ERRE) s'inscrit dans le cadre du plan interministériel « Toutes et Tous Égaux » (2023-2027) et vise à accompagner, écouter, prévenir et détecter les situations d'inégalité ou de violence, notamment les violences intrafamiliales, afin d'orienter les personnes concernées vers les interlocuteurs adaptés ;

Considérant l'intérêt pour la commune de QUINCEY de s'inscrire dans ce réseau national et de désigner des élu·e·s référent·e·s clairement identifié·e·s ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner Madame Estelle HURET en qualité de référente titulaire ERRE – Élu·e Rurale, Relais de l'Égalité pour la commune de Quincey ;
- de désigner Madame Céline RENARD en qualité de référente suppléante ERRE ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Préfecture et à l'Association des Maires Ruraux compétente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **29 avril 2026**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance



Véronique BATISSE

En Mairie, le **29 avril 2026**
Le Maire,


Bruno BIDOYEN